POLITIQUE MONÉTAIRE

Question d'approfondissement

Décision de politique monétaire

Pour mettre en œuvre ses intentions de politique monétaire, la Banque nationale suisse (BNS) influe sur le niveau des taux d'intérêt du marché monétaire. Elle assigne une marge de fluctuation au Libor à trois mois, soit le taux des dépôts à court terme en francs le plus important sur le plan économique, et rend publique cette marge qui est normalement d'un point. Elle réexamine sa politique monétaire à l'occasion de l'appréciation de la situation à laquelle elle procède chaque trimestre (en mars, en juin, en septembre et en décembre). Si les circonstances l'exigent, elle peut toutefois adapter la marge de fluctuation du Libor à trois mois sans attendre le prochain examen trimestriel de la situation.

Vous endossez le rôle de président de la Direction générale de la BNS. Aujourd'hui, la BNS doit procéder à la décision de politique monétaire.

Fixez la marge de fluctuation du Libor à trois mois en tenant compte des informations à votre disposition sur la situation économique actuelle[1]. Présentez des arguments économiques pour justifier votre décision.

[1] Pour une estimation, se référer à l'édition actuelle des «Tendances conjoncturelles» d'iconomix à l'adresse iconomix.ch › Matériel › Tendances conjoncturelles.